[](https://www.bing.com/images/search?q=logo+fo+sant%c3%a9&view=detailv2&&id=19C4DC438F6772B41AB97D854027FFAC4614AFB0&selectedIndex=1&ccid=TB4hs77C&simid=608023141107304379&thid=OIP.M4c1e21b3bec22c8c33ded9c7b943f418o0)

REGION RHONE-ALPES SANTE

**CGOS**

**PRESTATIONS ETUDE EDUCATION FORMATION 2017**

1. La fixation des montants de base 2017 a été approuvé par le conseil d’administration du 15 juin 2017 comme suit :
2. Primaire 71€
3. Collège 153€
4. Lycée général 222€
5. Lycée professionnel 267€
6. Etudes supérieures 836€
7. Hébergement 335€
8. Il n’y a pas de versement de prestations Etudes-Education- Formation lorsque **le montant est inférieure ou égal à 50€ par enfant.**

* Autres paramètres de calcul :

1. Pour les retraités, le montant est modulé en fonction du nombre d’années de services.
2. Ces prestations sont imposables et soumises aux cotisations sociales, à la CSG et à la RDS.

Montant maximum = 150% du montant de base de chaque prestation.

Rappel du calendrier :

* Fin août 2017 : virement sur votre compte bancaire de la prestation, avant la rentrée scolaire.
* **Le blocage des montants (identiques à ceux de 2016, eux même en baisse par rapport à 2015 !)**
* **Le non versement des sommes inférieures à 50€ par enfant ! (et non par famille)**

**Autant d’éléments supplémentaires qui justifient si besoin en était de signer et faire signer la pétition pour le retour aux montants antérieurs !**